

EDENN

À l'attention de Madame la Présidente
32 quai de Versailles
44000 NANTES

Nos réf. : MA-2017-02-0043
Copie : AELB – Délégation Atlantique

Nantes, le 2 février 2017

Madame la Présidente,

Vous m'avez transmis, pour avis, le contrat territorial du bassin versant de l'Erdre 2017-2021 pour lequel l'EDENN assure son pilotage.

Le bureau de la Commission locale de l'eau a examiné ce contrat lors de sa réunion du 31 janvier 2017 au regard des objectifs du SAGE, notamment son annexe 1. Les objectifs pour le bassin versant « Erdre » sont les suivants :

Enjeux	Objectifs	Priorités
Cohérence et organisation	Créer un EPCI, opérateur pour la gestion des cours d'eau et des marais à l'échelle du bassin versant.	
	Définir en concertation un schéma de gestion des ruissellements répondant aux besoins de limiter les transferts de pollution diffuse (phosphore, phytosanitaires), les phénomènes d'inondation et assurer un état satisfaisant des berges du lit de la rivière. Prendre les moyens techniques et d'animation nécessaires à sa mise en œuvre.	
	Définir en concertation des objectifs de renaturation du cours d'eau qui a vocation à être courant.	
	Arrêter en concertation un règlement d'eau assurant une préservation des milieux aquatiques, la transparence migratoire, la navigation et la protection contre les crues. Prévoir des modalités liées à l'usage potentiel et ponctuel du plan d'eau en réserve de secours pour l'alimentation en eau potable de l'agglomération de Nantes.	

Enjeux	Objectifs	Priorités
Qualité des milieux	Expérimenter les techniques de renaturation du cours d'eau dans un bassin versant test.	
	Redéployer ou créer les opérateurs en charge de l'entretien du cours d'eau pour répondre aux objectifs du schéma de gestion des ruissellements, du projet de renaturation du cours d'eau.	
	Assurer l'entretien des marais, des zones humides au bénéfice de la biodiversité et prendre les moyens correspondants.	
	Discuter de la pertinence des modalités de gestion des marais de Mazerolles et des moyens employés une fois que l'exploitation des tourbières sera arrêtée (assèchement, digue, station de pompage).	
	Assurer la transparence migratoire des ouvrages hydrauliques en particulier de l'écluse de St-Félix.	
Qualité des eaux	Réduire les phénomènes d'eutrophisation (pollution diffuse et ponctuelle issue de l'amont du bassin versant).	
	Définir au cas par cas les modalités d'implantation et de gestion des points de rejet des stations d'épuration en particulier pour celles proches du plan d'eau. Prévoir un volet biologique dans le dispositif de suivi d'impact des ouvrages d'épuration.	
Inondation	Améliorer la connaissance technique de l'aléa dans la partie amont du bassin versant.	
	Réduire les risques.	
Gestion quantitative et alimentation en eau	Assurer une répartition équilibrée de la ressource en eaux (ressources/usages) : nappe de Nort-sur-Erdre, Vritz, ..., pour l'alimentation en eau potable, l'irrigation ...	

Niveau de priorité des objectifs / valeurs ajoutées du SAGE

Fort

Moyen

Faible

À l'issue des échanges, les membres du bureau de la CLE ont émis un avis favorable sur ce contrat territorial.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de mes respectueuses salutations.


Christian COUTURIER
Président de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire